

Du caractère toujours-déjà stratégique de la figure du conflit

Francis ROUSSEAU

francis.rousseau@univ-reims.fr

Claude SECROUN

claude.secroun@univ-reims.fr

*Laboratoire d'Etudes et de Recherches Informatiques (LERI)
Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)
IUT Léonard de Vinci
Rue des crayères, BP 1035, 51687 REIMS Cedex 2*

1. Comment la recherche en informatique est-elle concernée par la notion de conflit ?

Les laboratoires de recherche en informatique sont quelquefois sollicités pour participer à la conception de systèmes informatisés d'aide à la décision stratégique en situation de conflit ou de crise, que l'environnement commanditaire soit civil ou militaire.

L'approche technologique classique consiste alors à modéliser le théâtre d'opération concerné et à y intégrer les objets tactiques et stratégiques litigieux ou conflictuels (frontières, déploiement de forces, enjeux stratégiques, ...). Le but est de gérer le plus dynamiquement possible les évolutions de la situation, tout en pratiquant diverses simulations (rapport des forces en présence, évolution de la menace, ...).

On obtient, en mobilisant des systèmes techniques divers (systèmes d'information géographique, systèmes à objets, bases de données, interfaces évoluées, ...), des hypercartes dynamiques qui rendent compte des événements au plus près de la réalité, et permettant d'en simuler les évolutions probables.

Si les domaines de recherche appliquée sont nombreux à être croisés par cette problématique, les choses sont plus difficile à démêler du côté des usages opérationnels.

En fait, on constate que de tels outils incitent à l'arbitrage de conflits et à la gestion de litiges extérieurs plutôt qu'au règlement de différends intérieurs. Autrement dit, il semble que les applications d'assistance informatisée à la décision fonctionnent d'autant mieux que l'utilisateur est extérieur au conflit traité : à l'extrême, la tentation est grande, pour le groupe de pouvoir qui les maîtrise, d'instituer des conflits pour avoir à les arbitrer. Comme si la notion de conflit était d'emblée porteuse d'une dimension stratégique cachée.

Ces questions nous intéressent beaucoup, car nous pressentons qu'elles pourraient à terme éclairer d'un jour nouveau l'acquisition des connaissances et la modélisation des systèmes hommes-machines complexes.

C'est pourquoi, concernant les notions de décision, litiges et conflits, nous avons pris l'habitude de doubler nos travaux scientifiques de chercheurs en informatique de certaines réflexions davantage adressées aux chercheurs en sciences humaines.

En pointant sur des extraits de textes récemment rédigés à cette fin d'interrogation, nous aimerions rendre compte de l'état actuel de nos réflexions, au travers de trois éclairages, géopolitique, exégétique et philosophique.

2. L'éclairage géopolitique

La fréquentation de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale nous a donné l'an dernier l'opportunité d'échanger avec des décideurs politiques et des responsables d'organisations internationales. Nous reproduisons ici un extrait d'une communication présentant quelques réflexions sur le rôle des multiples organismes chargés du maintien de la paix en Europe, tel que nous l'avons perçu.

Les décisions collégiales sont difficiles à prendre lorsqu'elle concernent le devenir même de la collégialité. Introspectifs et visant à faire évoluer les pratiques du groupe, l'expérience montre que les débats destinés à aboutir à des décisions de ce type dérivent souvent vers des pourparlers stériles quand elles ne conduisent pas à des conflits internes.

Cela tient précisément au fait que la négociation peut porter indistinctement sur la finalité de la décision, sur ses modalités,

sur les ressources consenties ou encore sur les risques acceptés. A vrai dire, les processus de décision de ce type, par nature ouverts jusque dans le temps imparti et les moyens alloués, sont rarement mis en œuvre dans un but précis, mais bien plutôt pour relancer des négociations enlisées ou maintenir un dialogue en attendant mieux.

C'est ainsi que, lorsque des dissensions graves (rivalité Grèce - Turquie) menacent leur unité interne, les Etats européens tentent de diluer les tensions en les étalant et les empêchant de cristalliser : pour éviter de vivre une crise, il est préférable de dialoguer que de stigmatiser, et catégoriser comme crise ressortit déjà d'une stigmatisation.

A l'inverse des décisions introspectives, les situations de crises instituées constituent un cadre confortable pour fédérer l'action, alors réduite à de la planification. Décréter l'état de crise dans une région du monde (ce qui, faut-il le dire, diffère radicalement de vivre un état de crise chez soi), permet de ramener la décision d'intervention à une forme opérante triviale, qui constitue alors le cadre arbitraire d'un consensus factice. L'état d'urgence, surtout lorsqu'il est soigneusement préparé, réduit la complexité d'une situation comme par enchantement, fournit un faire valoir inespéré à la coordination rationnelle, et valorise la supériorité technique : le discernement se fait alors procédure.

Cela tient au fait que les paramètres de complexité de la décision sont tous aplanis : l'urgence évince la question du temps (il faut agir maintenant, et toute réflexion équivaldrait à laisser la situation s'aggraver), la gravité évince la question des moyens (tout ce qu'on fera vaudra mieux que rien et, compte tenu de l'urgence, le plus raisonnable est de faire ce qu'on peut sans se questionner outre mesure), le stress évince la question du risque (inutile de prendre des risques supplémentaires dans une situation déjà bien assez compliquée comme ça).

C'est ainsi que, dès lors qu'on désigne une crise dans une région du monde, l'essentiel du processus de décision est arrêté d'emblée. Il faut encore remarquer que les meilleures crises sont alors celles qui offrent la façade la plus consensuelle : ironie du sort, ce sont alors les zones les moins stratégiques et les plus distales qui fournissent les crises les plus productives, qu'on va gérer un peu comme on gère un portefeuille patrimonial, en vue de le faire fructifier.

C'est en partie ce qui explique la déception des représentants de l'Union des pays d'Europe de l'Ouest de s'être fait souffler la récente crise albanaise : une crise à la mesure de cet organisme (un peu comme on parle de "sur mesure" chez les couturiers) aurait pourtant contribué à légitimer son existence même, ainsi que la notion crûment fonctionnelle de "crise de Petersberg".

Ainsi donc, il n'y a guère que deux types de posture décisionnaire pour un collègue d'Etats qui refusent de déléguer une part de leur souveraineté à cette fin, et qui sont les deux facettes d'une même attitude ambiguë : se diluer ici en pourparlers ou décréter une crise là-bas.

Toute la stratégie politique consiste à naviguer dans le spectre ouvert par ces deux (im-)postures. Remarquons cependant un caractère fort de ce type de navigation : les inversions posturales sont extrêmement délicates à réaliser.

Considérons par exemple la situation actuelle en Algérie : pour des raisons bien compréhensibles, l'Europe, dont l'histoire avec l'Algérie n'a aucun caractère d'homogénéité, a vite choisi, sans doute encouragée par la France, de s'engager dans une décision politico-stratégique de premier type, par définition et par vocation toujours en retard, toujours en atermoiement : il n'y a donc officiellement pas de crise algérienne, mais une situation extrêmement complexe qui oblige à raffiner sans cesse les analyses. Installé dans cette posture, il est impossible de la quitter, un peu comme lorsqu'on joue à mentir et que l'un des joueurs propose de dire à nouveau la vérité, provoquant aussitôt la suspicion et la défiance.

Idem pour la Bosnie, et si le représentant américain de l'ONU est gêné pour justifier le caractère stratégique de la Bosnie pour les Etats-Unis, c'est parce que la raison en est par trop inavouable : c'est justement parce que la Bosnie ne revêt aucun caractère stratégique pour les Etats-Unis que ce dernier pays peut faire basculer une position européenne engluée dans un processus de décision de premier type, et justifier ainsi son rôle stratégique de puissance européenne. Il s'agit alors, pour inaugurer un processus stratégique de deuxième type, d'instituer la crise et de décréter l'urgence, pour dévaler dans la planification opérationnelle, ce que seule l'autorité indiscutable de la puissance, ici reconnue aux Etats-Unis, permet d'arbitrer, dans une logique de rapport de forces.

Qu'on s'entende bien, instituer ne signifie pas fomenter, même si les dérives sont toujours possibles et s'il peut être tentant de provoquer certaines situations afin de mieux légitimer des dispositions et des intentions. D'ailleurs, le regroupement d'Etats en collège contient un antidote à une telle tentation, dans la mesure où leur nombre et leur susceptibilité, la divergence de leurs intérêts, le tout renforcé par la nécessité du consensus, interdisent tout calcul globalement machiavélique, sauf si la puissance dominante sait garder la paternité par maîtrise de l'information (et l'exemple irakien est probant dans chacune de ces étapes).

Il est édifiant de remarquer qu'il n'est pas un seul des discours des représentants des Nations à l'OTAN qui n'ouvre sur le constat amer que le drame bosniaque a paradoxalement permis aux Armées nationales de réfléchir à la défense européenne. Très souvent, le discours se livre ensuite au jeu complaisant des congratulations mutuelles, un peu gênées parfois, comme si la crise instituée avait permis de bâtir un cadre d'expérience pour pratiquer l'interopérabilité et bâtir par là de la solidarité et du lien fonctionnel ... dans les rangs des intervenants.

Nous venons de voir combien il était difficile pour un collège d'Etats de commuter d'un processus de dialogue vers un processus de gestion-institution de crises, mais il faut comprendre qu'il est également très difficile de réaliser la commutation réciproque, et les exemples de manquent pas d'enlisement dans des gestions de crises interminables : allez donc installer le dialogue au sein de peuples qu'on a préalablement globalisées sous l'étiquette publiée de "en crise" ! La globalisation dans la crise jouera non seulement comme frein à la reprise de négociations discernées, mais favorisera aussi le retour à un morcellement territorial balisé par de pseudofrontières, sans le bénéfice d'une construction historique assumée et donc positive.

- vous êtes atteint d'une crise de Petersberg ... il faut opérer ...
- mais nous, on voudrait seulement ...
- ne perdons pas de temps, on va vous planifier l'opération avec l'aide de la cellule d'intervention stratégique, on va vous gérer, laissez-nous faire, la mission ...

Cette réflexion voudrait montrer que la banalisation de la crise extérieure présente un danger fondamental, alors même que les crises

instituées doivent présenter, par construction et par vocation, des caractéristiques strictement inverses de celles des crises vécues. Un peu comme un psychanalyste qui croirait être hors d'atteinte de la mélancolie parce qu'il soigne régulièrement des malades atteints de ce mal, croire qu'on est maître de ses propres crises parce qu'on intervient dans celles des autres relève d'une fâcheuse confusion.

Décréter un conflit peut s'avérer stratégique pour celui qui le décrète, soit parce qu'il veut l'arbitrer, soit parce qu'il pense y gagner quelque chose. La figure du conflit est par essence stratégique. Elle implique la figure du juge de façon plus complexe qu'il n'y paraît ordinairement.

3° L'éclairage exégétique

La question de l'interprétation s'est historiquement instituée comme thème de recherche au travers de l'exégèse biblique. C'est ainsi que l'exégèse du "Jugement de Daniel", extrait du livre de Daniel, passe par l'interprétation des conflits qui traversent le récit biblique.

Nous reproduisons ici un extrait d'une réflexion élaborée autour de problèmes d'acquisition des connaissances à partir du Livre de Daniel.

La salle des actes de la Cour des Comptes, rue Cambon à Paris, est ornée d'une représentation peinte de Suzanne dans la scène biblique du jugement de Daniel (Dn **13**). Le tableau fait face aux juges, à l'insu du public. Les juges de la Cour des Comptes ont Suzanne sous les yeux, comme naguère les vieillards, qui exigèrent d'elle qu'elle se dévoile pour comparaître.

Doit-on voir là le rappel du danger de subversion que comporte nécessairement l'acte de juger ? Peut-on persifler au contraire que les juges jouissent toujours impunément du spectacle de Suzanne dévoilée, sans jamais risquer rien devant l'assemblée du peuple ? Présentons rapidement l'épisode biblique.

Daniel¹ est un enfant hébreux exilé à la cour de Nabuchodonosor, peu après la prise de Jérusalem par les babyloniens en l'an 587 avant notre ère.

¹ Le Livre de Daniel a sans doute été écrit en l'an 166 avant notre ère. Il nous est parvenu en grec dans la traduction dite des Septante, destinée aux Juifs de la Dispersion. Dn **13** est un fragment dit deutérocanonique, que ne comportent pas les éditions protestantes de la Bible. Les autorités protestantes en effet, ayant suivi le canon proposé par les Juifs de Palestine, ne reconnaissent pas le caractère sacré de certains fragments du Livre de Daniel.

Suzanne était la femme d'un notable estimé de Babylone, dont la maison abritait quelquefois les procès jugés par les deux vieillards qu'on avait cette année-là désignés comme guides du peuple.

Suzanne, femme d'une grande beauté, aimait à se promener dans le jardin aux heures chaudes durant lesquelles tout le monde s'était retiré.

Les deux vieillards se prirent à désirer Suzanne et, esclaves tourmentés de leur passion, se mirent à épier chaque jour ses promenades. Honteux mais forcés de s'avouer mutuellement leur semblable dessein, ils convinrent de guetter ensemble l'occasion de surprendre Suzanne.

Un jour où Suzanne avait congédié les servantes et se trouvait seule dans l'intention de se baigner, les deux juges purent la soumettre au chantage en la menaçant d'un faux témoignage : si Suzanne s'obstinait à refuser leurs avances, elle serait convaincue d'adultère, réputée prise en flagrant délit par des juges du peuple. Suzanne préféra la perspective de mourir innocente à celle de pécher à la face du Seigneur, et les vieillards composèrent le faux témoignage destiné à la perdre, non sans avoir une dernière fois joui de sa beauté convoitée en la contraignant à se dévoiler devant toute l'assemblée réunie à l'occasion de sa comparution en procès.

L'assemblée, en pleurs, dû s'en remettre au jugement des anciens du peuple et ratifia la condamnation à mort de l'accusée sur la seule base de la déclaration commune des faux témoins.

Suzanne proclama son innocence à la face de Dieu qui l'entendit et suscita l'esprit saint de l'enfant Daniel, présent ce jour là, qui se mit à crier à la surprise générale "Je suis pur du sang de cette femme !".

Appelé à s'expliquer sur le sens de ces paroles, en vérité étranges dans la bouche d'un jeune enfant, Daniel continua d'étonner en prétendant convaincre les accusateurs de faux témoignage et en provoquant la fierté du peuple "Vous êtes donc assez fous, fils d'Israël, pour condamner sans enquête et sans évidence une fille d'Israël ?".

Stupéfaits que Dieu ait conféré la dignité de l'âge à un enfant, les anciens invitèrent Daniel à siéger au milieu d'eux et à conduire la révision du procès.

Daniel procéda aussitôt à l'interrogatoire séparé des deux vieillards, à qui il demanda tour à tour de préciser sous quel arbre

ils avaient vu Suzanne commettre l'adultère. Ceux-ci se contredirent manifestement en prétendant avoir surpris le commerce qui sous un acacia, qui sous un tremble.

L'assemblée entière bénit Dieu qui sauve ceux qui espèrent en lui, et se retourna contre les menteurs pour les mettre à mort, conformément à la Loi de Moïse. Rassurés sur la dignité de Suzanne, ses proches rendirent grâce à Dieu et grand fut désormais Daniel aux yeux du peuple.

Intéressons-nous à la figure du prophète au travers du personnage de Daniel.

Daniel est un tout jeune enfant. Comme tel, il n'est pas sensé posséder la "dignité de l'âge", manifestée par la capacité à formuler des convictions et à tenir des raisonnements logiques pour en constituer la légitimité. Comme tel, il n'est pas non plus sujet à des désirs coupables, réservés aux adultes qui peuvent seuls perdre le sens sous leur emprise et négliger de regarder vers le Ciel jusqu'à en oublier ses justes jugements.

Daniel, simplement parce qu'il est enfant, est réputé n'avoir ni les moyens d'une expression raisonnable, ni les motifs de mobiliser ces moyens dans une visée subversive. Il réside en deçà de toute possibilité de compromission dans une affaire de justice humaine.

Il est d'emblée "pur du sang de cette femme", car pur de toute décision légale. En particulier, il est a priori incapable de tout jugement sur un jugement.

Mais lorsqu'il se déclare avec force "pur du sang de Suzanne", Daniel révèle par là qu'il sait quelque chose qu'il ne peut théoriquement pas savoir. Et lorsqu'il stigmatise la lâcheté des anciens ("Vous êtes donc assez fous, fils d'Israël, pour condamner sans enquête et sans évidence une fille d'Israël ?") tout en assortissant son intervention d'une promesse de résolution ("Retournez au lieu du jugement, car ces gens ont porté contre elle un faux témoignage"), c'est finalement à Dieu qu'ils attribuent la volonté de réviser le procès.

Ainsi fallait-il que Daniel soit enfant, afin d'innocenter par avance tout procès d'intention. Il en va certes de l'effet produit par sa sidérante intrusion dans le cours du jugement. Mais un jeune homme aurait tout aussi bien pu, en droit, proférer ses paroles et conduire la révision. Il n'eut probablement pas été entendu, comme si le soupçon de la compromission allait de pair avec celui du savoir construit. Jeune homme, on eut pu croire

qu'il était amoureux de Suzanne, et que son inspiration provenait d'une passion pleine d'espérance².

Cherche-t-il à séduire Suzanne ? Serait-il même le complice que les vieillards ont pris sur le fait de commerce d'adultère, mais dont ils n'ont pu s'emparer par manque de force physique ? Recherche-t-il la reconnaissance du riche Ioakim, époux de Suzanne ? Désire-t-il s'imposer comme juge du peuple ? Veut-il démontrer que le mode de recrutement des juges du peuple laisse à désirer ? Souhaite-t-il réformer le système judiciaire dans son ensemble ?

Un procès ne saurait être instruit que par des personnes compétentes qui sont, du fait même de cette compétence, en position de le pervertir. Le soupçon est corrélatif au jugement.

L'exégèse critique nous éclaire sur le caractère stratégique du conflit et la figure problématique du juge.

Le jugement de Daniel a pour principale fonction narrative d'introduire Daniel au lecteur de la Bible. Et le prix à payer pour démarquer Daniel de la figure classique du juge (et ainsi du mauvais exemple des vieillards) est considérable : il faudra faire de Daniel le prototype même de l'innocence par défaut, et le transfigurer en prophète omniscient et omnipotent. Cela suffit à montrer la suspicion de l'auteur à l'égard de la figure du juge et du conflit comme catégorie déjà stratégique de la justice humaine.

4° L'éclairage philosophique

Beaucoup d'auteurs en philosophie (Bergson, Merleau-Ponty, Deleuze, pour n'en repérer que quelques-uns) ont insisté sur l'intimité de la perception et de l'action, et partant sur la déficience radicale des théories qui les séparent artificiellement pour tenter vainement de les réconcilier.

Ainsi pour ces auteurs, la figure de l'événement serait une figure de passage autant motivée par l'action que par la perception : les événements ne "surviennent" pas, qui provoqueraient l'action réflexe ou réfléchie, mais constituent déjà des catégories interprétatives qui disent quelque chose de l'action attendue.

Dire qu'un incendie se déclare, c'est d'abord déclarer qu'il s'agit de l'éteindre. Il n'y a pas de perception non finalisée (et la perception de

² A comparer avec l'intervention dans le cours d'un procès d'un autre personnage, jeune homme celui-là, dans l'épisode de la lapidation de la femme adultère (Jn 8).

l'œuvre d'art se replie et se finalise dans l'acte même du regard intentionnel percevant).

Selon nous, la caractérisation de situations intersubjectives ressortissant traditionnellement du conflit n'échappe pas à ces considérations. Le conflit est une figure stratégique du litige, caractérisée par un acte de publication du litige pour en provoquer le procès et l'arbitrage.

Mais, pour évoquer le différend, le conflit et le litige, reprenons les pistes proposées par Jean-François Lyotard. Selon Lyotard, là où le différend ressortirait de l'intuition, le litige en serait la manifestation, ou plutôt l'interprétation mondaine : le litige comme événement, en tant qu'il désigne l'objet litigieux, est déjà tourné vers sa dissolution dans la séparation inhérente à l'arbitrage.

Le conflit serait toujours stratégique, en ce sens qu'il est un litige assorti d'une demande de médiation ou de médiatisation. Le conflit est un mode de présentation du litige, destiné à être tranché : et le juge impartial est paradoxalement celui qui sépare les protagonistes en tranchant le conflit.

En conséquence, l'interprétation de conflit ne peut résulter que d'une mise en système herméneutique du différend, du litige, du conflit, des protagonistes et du juge. Il est donc vain de vouloir réduire l'interprétation du conflit à un arbitrage autour de l'objet litigieux et des rapports antagonistes qu'il semble susciter. Une telle posture serait suspectée à son tour d'être une posture fondamentalement stratégique.

Or, que se passe-t-il lorsqu'on prétend concevoir des outils informatisés d'aide à la prévention des crises ou à la gestion des conflits ? On tend à travailler sur des situations objectivées (des modèles symboliques du litige), obtenues par compilation des événements survenus. On n'a souvent pas les moyens d'organiser le procès herméneutique, et l'on en est souvent réduit à spéculer sur des catégories abstraites, en particulier lorsqu'on prétend assister des décisions dans l'urgence, sans qu'aucun dialogue humain ne double la procédure.

On ne saurait remonter du litige au différend sans se compromettre et s'impliquer personnellement. Pour le faire mieux sentir, revenons un instant sur le Livre de Daniel.

La lecture interprétative du texte nous renseigne pêle-mêle sur le vécu des personnages, les sentiments qu'ils éprouvent et les idées qu'ils expérimentent, les actes de communication qu'ils assument et les buts qu'ils poursuivent, mais aussi les schémas de raisonnement qu'ils adoptent implicitement et les appartenances sociales qu'ils attestent ou transgressent.

Le texte relate également les événements et les situations provoquées ou subies, consistants des opportunités pour les uns et des circonstances défavorables pour les autres.

Il est possible de simuler la scène biblique en se donnant une représentation topologique des situations physiques et en traçant l'évolution des connaissances, des croyances, des pouvoir et des vouloir des différents acteurs. Nous l'avons fait au format canonique de l'acquisition des connaissances telles qu'elle est pratiquée en intelligence artificielle.

Classiquement, et dans l'optique d'une gestion préventive des conflits, on cherchera à généraliser progressivement une telle simulation afin qu'elle acquiert un statut de modélisation et une capacité prédictive dépassant le stricte cadre du scénario d'origine. On disposera alors d'un système d'aide à la décision stratégique, typique de celui que pourrait virtuellement mettre en œuvre un protagoniste du récit mieux outillé technologiquement.

Mais le texte est destiné à édifier le lecteur. Il raconte une histoire que l'on vit par identification aux personnages, pris au jeu et concerné plus personnellement que lors d'une simple investigation ou enquête rationnelle. La situation du lecteur ressemble un peu à celle qu'il vivrait lors de la reconstitution criminelle de la scène. Et bienheureux se sent-il d'être encore bien vivant après l'exécution des vieillards par l'assemblée du peuple d'Israël si toutefois il a développé à son insu une coupable complicité virtuelle avec ces juges iniques !

Ici, l'édification repose sur une interprétation intime de l'ensemble de la scène, par delà les conflits qu'elle relate : par exemple, d'aucuns ressentiront que ce qui a manqué aux vieillards, c'est seulement la grâce divine, qui seule aurait empêché le dévalement de leur désir en convoitise opérante, et ils seront tentés de demander à Dieu cette grâce pour eux-mêmes, par anticipation à une situation qu'ils sentent possible pour eux-mêmes.